Idée : répertorier l’article original dans une base de données (son URL également). Ensuite, le lectorat peut copier/coller l’URL de l’article dans le site web pour vérifier si ce dernier est « vraiment » certifié. Cela permet de contourner une utilisation frauduleuse de l’image de labellisation.

* Problématique éventuelle, changement de l’URL de l’article ? (Nouveau nom de domaine, restructuration du site « hôte)